

Message d'intérêt public

Invitation à soumettre une demande dans le cadre du Programme de subvention pour l'alimentation de chalets en énergie renouvelable

Date de début : 8 juin 2026

Date de fin : En cours

À l'échelle du Nunavut

20 s

Le ministère de l'Environnement et le Secrétariat du changement climatique du Nunavut acceptent actuellement les demandes dans le cadre du Programme de subvention pour l'alimentation de chalets en énergie renouvelable. Les personnes admissibles peuvent recevoir une subvention non remboursable pouvant atteindre 5 000 \$ afin de pourvoir leur chalet d'un système de production d'énergie renouvelable.

Pour être admissible, il faut :

- résider au Nunavut;
- avoir 19 ans ou plus;
- être propriétaire d'un chalet;
- n'avoir encore reçu aucune subvention dans le cadre du programme au cours du présent exercice financier.

Veuillez courrieller votre formulaire de demande rempli à renewableenergy@gov.nu.ca.

Pour des renseignements sur le programme, consultez le site web suivant :

www.climatechangenunavut.ca/fr/energie

###

Personne-ressource pour les médias :

Macintosh Pavia
Spécialiste en mobilisation des connaissances
Secrétariat du changement climatique du Nunavut
867-975-7755
mpavia2@gov.nu.ca

P*ᑭᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ, ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ www.gov.nu.ca.

Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiitullu uvani www.gov.nu.ca.

Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.